

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11.06.2015

Votants : 15  
Présents : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, MONTEIL Catherine, SIKLI Séverine, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, FEREDY Philippe.  
Absents: Mmes MATT Jeannine, VEYSSET Emilie, Mr BRUGIERE Alain.

Mme SIKLI Séverine a été élue secrétaire de séance.

### Objet : Réalisation de travaux de voirie

### Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de voirie 2015, différents travaux de mise en sécurité sont prévus, à savoir :

- Route du Charbon
- VC2 de l'Eglise aux Anglards
- VC1 Route de Goyne
- VC 202 Route de la Treille

Après consultation par appel d'offres, l'entreprise **LAGARDE ET LARONZE** a été retenue pour un montant établi à **44 812 € H.T**, les travaux devant être effectués à partir du **01/07/2015**.

Aussi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser ces travaux dans les délais prévus.
- de solliciter le Conseil Général de la Dordogne pour une subvention, au meilleur taux possible, dans le cadre des amendes de police.
- de financer l'opération par cette subvention et sur fonds propres de la commune.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 17.06.2015

En Mairie, le 17.06.2015

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

024-212401798-20150617-28-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2015

Publication : 18/06/2015

Le Maire  
S. EYMARD  


